

## Déclaration FO Agriculture CHSCT ministériel du 29 mars 2018

Madame la Présidente,

**FO** rappelle son attachement au maintien des CHSCT distincts des comités techniques car ils ont une importance essentielle dans la protection de la santé, de la sécurité des agents ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail. Pour **FO**, les prérogatives des CHSCT doivent être renforcées et les chartes n'ont pas de valeur juridique et ne peuvent se substituer aux instances déjà existantes.

La fragilisation des agents, due aux nombreuses restructurations qui ont eu lieu ces dernières années, a entraînée la suppression d'emplois. Les encadrants ont été, eux-mêmes, confrontés à ces évolutions et n'ont pas eu de réponse à donner aux situations de souffrances.

Le baromètre social ne fait que confirmer nos constats depuis ces dernières années. A savoir : la dégradation des conditions de travail, l'augmentation du nombre d'agressions, le manque de reconnaissance des agents au travail ...

### CONCERNANT LA THÉMATIQUE SEA

#### Pour le premier pilier de la PAC :

On peut noter une réelle tentative d'amélioration des relations entre les SEA et la centrale. La co-construction avec la centrale (DGPE, ASP) semble fonctionner. 2018 sera, à cet égard, une année test et déterminante.

#### Pour le 2ème pilier :

L'autorité de gestion régionale a eu tendance à changer les règles d'attribution et de répartition des subventions. Les outils informatiques, sous OSIRIS, sont trop nombreux et souvent non fonctionnels.

L'ASP a souvent une position rigoriste, qui bloque les paiements aux agriculteurs, fragilisant certaines exploitations d'un point de vue trésorerie.

Malgré les améliorations apportées, cet ensemble d'éléments va amener des recours contentieux qui risquent d'être gérés par les SEA. Pour **FO**, il est nécessaire d'anticiper ces demandes de recours, en prévoyant un soutien ministériel sur l'aspect juridique et un soutien des services déconcentrés en termes de formations aux contentieux. Globalement, on peut regretter le manque de coopération et d'harmonisation entre les différents intervenants afin de permettre un transfert de compétences et une meilleure efficacité dans la gestion des dossiers.

De plus, **FO** vous alerte sur l'inquiétude des agents des SEA quant à leur avenir dans le cadre de l' « action publique 2022 » : les services économie agricole existeront-ils encore au sein de notre ministère ?

En effet dans le baromètre social, **41 % des agents ont exprimé vouloir continuer à faire le même métier dans la même direction et 9 agents sur 10 sont attachés à leur ministère.**

**FO** déplore que les agents soient de plus en plus agressés par les professionnels et sont souvent démunis pour pouvoir répondre aux demandes dues à un manque d'information dans les services.

## ABATTOIRS

**FO**, à maintes reprises, a été alertée par des agents en service en abattoir d'une souffrance grandissante. Leur condition de travail se dégrade suite :

- à la défaillance de leur hiérarchie locale,
- à une surcharge de travail,
- au non-respect de la réglementation sur le temps de travail en abattoir,
- au manque de personnel,
- à une pression de l'industriel grandissante et du contexte socio-économique local.

Les protocoles-cadres nous ont été présentés, il y a quelques années, comme un outil d'amélioration des conditions de travail pour les abattoirs. Aujourd'hui, malheureusement, cet outil n'est pas utilisé par les directions à bon escient, elles sont même frileuses à déclasser un abattoir qui ne le respecte pas.

**FO** espère que les travaux sur l'attractivité des postes en abattoir, attendu pour le 1er semestre 2018, seront force de propositions et donneront une perspective d'amélioration des conditions de travail pour les agents en poste.

## REGROUPEMENT DE STRUCTURES

Dans certaines régions, des services du ministère de l'agriculture se regroupent sur un même site. Par exemple, le regroupement FAM/DRAAF Occitanie à Montpellier. Ce regroupement génère des tensions du fait du traitement inégalitaire entre les deux structures. La DRAAF ne disposant pas des mêmes moyens budgétaires que ceux de FranceAgriMer. Ceci n'est pas sans incidence sur les agents. En effet, les conditions de travail ne seront pas optimales :

- la superficie des bureaux insuffisante,
- le manque de places de parking ...

## ENSEIGNEMENT

**FO** réaffirme son attachement à la création de véritables CHSCT dans l'enseignement agricole public avec toutes les compétences prévues par les textes. **FO** s'oppose à la volonté de l'administration d'aborder les questions SST dans de simples commissions locales sans légitimité, contrôlées par les directions des EPLEFPA.

Dans l'enseignement supérieur, la souffrance au travail grandit également. Lors des précédents CHSCT, nous vous avons alertée sur la situation de l'ONIRIS, mais malgré la gravité de la situation, la directrice de l'école a refusé la demande du CHSCT local pour une expertise agréée. Nous avons été également alertés par l'ENVT sur des faits graves de souffrance au travail.

**FO** demande ce que l'administration compte faire pour ramener de la sérénité dans ces structures ?

## TÉLÉTRAVAIL

Même si **FO** reconnaît que sa mise en place a permis d'améliorer les conditions de travail de certains agents en limitant leur déplacement. Nous resterons vigilants dans sa mise en place dans les services. Le télétravail ne doit pas être une solution pour passer sous silence les problèmes relationnels ou de conflits qui peuvent exister.

Pour conclure, nous pouvons constater que le CHSCTM a permis certaines avancées en santé et sécurité au travail. Les chantiers enclenchés ne sont pas terminés. D'autres problématiques sont encore à aborder. Pour n'en citer que deux, la prévention et la lutte contre les agissements sexistes et les violences à caractère sexuel.

Il est donc essentiel, pour **FO**, de préserver l'autonomie de nos instances et de les renforcer. Malheureusement la perspective de l'action publique 2022 n'augure pas un avenir radieux.

Nous vous remercions de votre écoute.

